

Cadre réservé à l'administration pour tampon et
numéro interne

N° :

Service :

A remplir et signer par la personne qui
donne procuration (mandant)

PROCURATION (Article D719-17 du code de l'éducation)

*La procuration doit être retirée sur le site internet de l'université à la rubrique « élections » par le mandant et être envoyée par courriel depuis l'adresse institutionnelle (ex :@univ-perp.fr) à l'adresse : **tatiana.pary@univ-perp.fr** réceptionnée **au plus tard le vendredi 19 mai 2023 à 12h00.***

Je soussigné(e) (NOM et prénom) :

régulièrement inscrit sur les listes électorales.

Date de naissance :

Corps électoral (collège) :

donne procuration pour voter en mes lieu et place pour l'élection partielle d'un représentant du collège B du conseil de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (*cocher la case correspondante*) :

au collège B

lors du scrutin du 24 mai 2023

à (mentionner l'identité du mandataire) :

M. / Mme, NOM et Prénom :

qui relève du même bureau de vote et du même collège que moi.

IMPORTANT : Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats pour un même collège électoral

Fait à, le

Signature du mandant